



Plan de redressement de la commission de surendettement

Par **ptiterachelle**, le **18/08/2008** à **16:03**

Bonjour,

Mon conjoint règle tous les mois des mensualités de crédits à la consommation conformément à son plan de redressement. Ses dettes sont "solidaires" avec son ex-conjointe.

Aujourd'hui, mon conjoint et moi-même avons un projet immobilier. Pour pouvoir le réaliser et contracter un prêt auprès d'un établissement bancaire, il nous faut solder ses dettes et faire lever son inscription au FICP auprès de la banque de France.

Existe-t-il un moyen de récupérer la moitié des sommes remboursées auprès de son ex-conjointe, du fait que se sont des dettes solidaires ?

Je vous remercie.